



“ Améliorer le tri des déchets ”

Vous vous sentez parfois un peu perdu devant les bacs de tri ?

La commune d'Ayent vous facilite la tâche en vous rappelant les bons gestes pour

**trier mieux,
recycler plus
et jeter moins !**



Le centre de tri

Le centre de tri de Luc-Tsampy est ouvert selon les horaires au verso. La carte de légitimation peut-être demandée en tout temps aux particuliers résidant ou disposant d'une résidence secondaire sur le territoire de la commune.

La zone de dépôt est surveillée et vous devez respecter les consignes de la personne responsable du site. Les déchets suivants sont triés pour les valoriser ou les éliminer: PET, verre, alu, papier, bois, déchets verts, alimentaires, huile, pile, fer blanc, encombrants. Tous les encombrants qui passent dans un sac taxé de 60 L. ne sont pas admis.

Les entreprises ne sont pas autorisées à déposer les déchets en lien avec leur activité. Elles peuvent déposer le volume d'une caisse à pommes par semaine.



Les éco-points

Les éco-points sont répartis sur le territoire communal et sont disponibles 7/7 de 7h00 à 22h00 (8 sites dont 3 à Anzère).

Sac taxé, carton, papier, aluminium et fer blanc, verre, textile, PET, chaque matière doit être déposée dans le conteneur approprié.

Si celui-ci est plein ou momentanément indisponible, merci de vous rendre dans un autre éco-point. Au cas où un article ne

correspond pas à des conteneurs proposés, prière de le mettre dans le sac taxé. Il est strictement interdit de laisser traîner des matériaux, objets, etc. à côté des containers sous peine d'amende. Des panneaux explicatifs vous guideront pour le dépôt de vos déchets dans les contenants appropriés.



Les bio-déchets



Trier correctement ses **bio-déchets** c'est faire une action concrète pour l'environnement et le climat, qui en plus, permet de réduire ses dépenses en sacs poubelle. Si vous n'avez pas votre propre compost, vous pouvez déposer vos déchets de cuisines dans les containers bruns mis à disposition dans les éco-points (voir au verso). Il est important que les bio-déchets soient exempts de toute matière étrangère et déposés sans sac, ni plastique, ni biodégradable, ni compostable.

Coin troc

un espace dédié à l'échange est à disposition au centre de tri. Vous pouvez y déposer vos articles en bon état, sauf les livres, les CD, les appareils électriques

Quand je fais mes achats...

j'en profite pour ramener au magasin, dans lequel je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.

Déchets canins.

ramassez les crottes de votre compagnon à quatre pattes, une simple question de respect et de bons sens. Vous pouvez déposer les sachets prévus à cet effet dans les containers pour les sacs taxés, dans les robidogs ou dans vos sacs taxés. Dans tous les cas, ils doivent être ramassés.

Les déchets verts



Les déchets verts, de jardin, branchages peuvent être amenés à la déchetterie communale. Pour faciliter leur élimination en petite quantité, des bennes sont également à disposition de mars à octobre à Anzère à l'éco-point de la Place Bellevue et à Ayent à l'éco-point de Pro de Savio. Ne sont pas admis, les cendres, la suie, les copeaux de tronçonnage, le bois traité, les plantes à problème (feu bactérien), les objets biodégradables et compostables, les autres matières non végétales. Lors de l'élimination de plantes envahissantes comme le bunia, la renouée, le budleia, etc. prière de vous référer à la brochure communale "La nature au jardin". Elles doivent être emballées dans des sacs noirs bien fermés et amenés au triage forestier à Pro de Savio.

Déchets sauvages

Signalez à la commune l'emplacement des déchets dès que vous les repérez. Elle pourra ensuite les traiter rapidement et efficacement.

Faire son compost

soi-même constitue la meilleure façon de recycler ses déchets de cuisine et de jardin, tout en produisant un excellent fertilisant.

Les plastiques

Les **bouteilles de boisson transparentes en PET** sont à recycler dans les containers PET.

Les **bouteilles en PE** (polyéthylène) de produits laitiers et de nettoyage doivent être déposés aux points de collecte dans les commerces. Bien comprimer et refermer le bouchon !

Tous les autres plastiques (bouteilles, pots de fleurs et plantons, sacs d'engrais, emballages divers, vaisselle à usage unique, barquette, sagex, etc.) doivent être éliminés avec les ordures ménagères dans les sacs taxés.



Quand je fais mes achats...

je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc...)



Le nuancier guide pratique des déchets a été conçu pour accomplir au quotidien les petits gestes du recyclage. Il est disponible au contrôle des habitants de la commune ou sur le site www.ayent.ch.

Info: Commune d'Ayent - Rte d'Anzère 1 - 1966 Ayent
027 399 26 26 - info@ayent.ch



alu
fer blanc



papier
carton



verre



PET



chaussures
textiles



non
recyclable

Horaires Centre de tri Luc-Tsampy

mardi après-midi

13h00 à 18h00
(heure d'hiver jusqu'à 17h00)

jeudi après-midi

13h00 à 18h00
(heure d'hiver jusqu'à 17h00)

vendredi après-midi

13h00 à 18h00
(heure d'hiver jusqu'à 17h00)

samedi

09h00 à 15h00
(heure d'hiver jusqu'à 14h00)

Jours de ramassage des ordures ménagères

lundi et vendredi matin

Jours supplémentaires en haute saison à Anzère, **le mercredi et le samedi matin**

